



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Antilles

Question écrite n° 7611

## Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au tourisme sur le dossier antillais. En effet, ces derniers temps, les médias métropolitains se sont fait largement l'écho du climat social détestable qui règne actuellement en Guadeloupe et Martinique et qui aurait des conséquences néfastes sur le secteur touristique de ces deux départements. Or ce dernier constitue la seule véritable activité économique encore susceptible de soutenir des économies locales moribondes. Toutefois, il est véhiculé, tant par les médias, les grands groupes hôteliers et professionnels du tourisme, et même par un nombre élevé de touristes, le fait que l'accueil antillais serait particulièrement détestable envers les touristes et que les prestations touristiques offertes seraient de bien moins meilleure qualité que ce que l'on peut rencontrer en métropole. Compte tenu de cette regrettable situation, elle lui demande de lui faire le point sur ce dossier et de lui indiquer les mesures urgentes que le Gouvernement entend prendre à son sujet.

## Texte de la réponse

La préoccupation du Gouvernement en ce qui concerne le tourisme aux Antilles s'est traduite par l'élaboration d'un plan d'action que le secrétaire d'Etat au tourisme a présenté en Guadeloupe et en Martinique en décembre dernier. Dans ce cadre, l'Etat se propose d'apporter une contribution déterminante au sauvetage ou à la pérennité de certaines infrastructures touristiques, en mobilisant ses services pour aider les collectivités territoriales à définir leur positionnement et leur stratégie touristiques, en s'engageant avec ces collectivités et la Maison de la France pour mieux promouvoir ces destinations, tout en proposant aux collectivités un ensemble de mesures destinées à améliorer l'environnement social du tourisme et la formation professionnelle. Il prévoit également de mobiliser ses services afin que leur action prenne davantage en compte la dimension touristique et améliore ainsi l'environnement dans lequel les touristes seront accueillis, et de soutenir la mise en place d'un réseau de statistiques plus performant sur le tourisme. En outre, un club de promotion de l'outre-mer, localisé à la Maison de la France et doté d'un budget de 2,5 millions d'euros en 2003, sera chargé de définir et mettre en oeuvre une stratégie de communication et de promotion de l'outre-mer, et l'Agence française d'ingénierie touristique interviendra, pour un montant de 1,2 million d'euros sur trois ans, pour aider les collectivités d'outre-mer à définir leur stratégie de diversification et d'adaptation de l'offre touristique. Par ailleurs, le Gouvernement a demandé une intervention de l'agence pour les chèques-vacances à hauteur de 1 million d'euros pour soutenir la petite hôtellerie ainsi que la formation aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Enfin, d'autres mesures concernant le secteur touristique figureront dans le projet de loi de programme préparé par la ministre de l'outre-mer.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7611

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : tourisme

**Ministère attributaire** : tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 décembre 2002, page 4587

**Réponse publiée le** : 24 février 2003, page 1478